

## **Compte-rendu des activités du Comité d'Évaluation CE40 « Mathématiques » de l'ANR à l'occasion de l'AAPG 2025**

Ce rapport vise à informer la communauté mathématique française sur le travail du comité d'évaluation CE40 « Mathématiques » de l'ANR lors de l'appel à projets générique 2025. Il propose à la fois un bilan commenté des résultats ainsi que certaines recommandations sur la rédaction des pré-propositions et des propositions qui pourront éventuellement s'avérer utiles à celles et ceux qui envisageraient de déposer lors de l'appel 2026.

### **Organisation du travail du CE40 à l'occasion de l'AAPG 2025**

Le CE40 était formé de 16 membres sur l'ensemble des deux phases, dont un président-référent et un vice-président qui en constituaient le bureau. Les membres du CE40 sont renouvelés chaque année, avec un mandat maximal de trois ans, choisis par le bureau en veillant aux différents équilibres (notamment thématique, géographique, générationnel et de parité). Le travail du comité est accompagné par un chargé de projets scientifique (Eugenio Echagüe) et par un responsable scientifique pour les mathématiques à l'ANR (Mamadou Mboup) en tant qu'observateur. Ils n'interviennent ni dans les débats scientifiques, ni dans les décisions qui portent sur la sélection des propositions.

Le processus d'évaluation des propositions est en deux phases : la phase 1 concerne l'évaluation des pré-propositions (instruments JCJC, PRC, PRCE, PRME). La phase 2 correspond à l'évaluation des propositions détaillées sélectionnées en phase 1. À celles-ci s'ajoutent éventuellement les propositions non retenues mais apparaissant en liste complémentaire à l'issue de l'AAPG 2024 qui sont automatiquement sélectionnées en phase 2, ainsi que les propositions PRCI. Dans les deux phases, la sélection des pré-propositions et des propositions détaillées est collégiale. Elle s'effectue sur la base stricte des critères d'évaluation scientifique de l'AAPG publiés lors de l'appel à projets. En amont des réunions plénières, tous les membres du comité ont accès aux documents de dépôt et aux rapports de toutes les propositions pour lesquels ils ne sont pas en conflit d'intérêts. Par ailleurs, en phase 2, le comité a également recours à des expertises externes qui sont communiquées à la personne coordinatrice de chaque proposition en amont de la réunion plénière du comité, avec un possible droit de réponse, exclusivement sur la base d'éléments factuels déjà présents dans la proposition détaillée.

Les questions d'impartialité dans le processus de sélection, comme l'absence de conflits d'intérêts, sont gérées très attentivement par l'ANR. En particulier, tout membre du comité qui est dans le même laboratoire qu'un des membres du consortium d'une proposition donnée ne rapporte pas sur cette proposition, n'a accès à aucun document ou rapport sur celle-ci et n'assiste pas aux discussions portant sur cette proposition. Cette règle s'applique bien évidemment aussi aux membres du bureau. Elle s'applique aussi au représentant de l'ANR qui n'assiste donc pas aux discussions le cas échéant.

La réunion plénière de phase 1 a eu lieu en distanciel sur 2 jours avec un support technique adéquat de l'ANR, qui a permis globalement un bon déroulement des discussions et de la gestion des conflits d'intérêts via des salles d'attente virtuelles. La réunion plénière de phase 2 a eu lieu en présentiel sur 3 jours et avec une gestion en direct des conflits d'intérêts.

### **Résultats du CE40 à l'AAPG 2025**

Le nombre des pré-propositions déposées éligibles dans la phase 1 était de 110 hors PRCI (51 JCJC, 46 PRC, 0 PRCE, 13 PRME). Cela représente globalement une légère baisse d'environ 6,8% par rapport à l'AAPG 2024 (118 projets éligibles en 2024) mais une petite hausse de 6,25 % sur

l'instrument JCJC (48 pré-propositions JCJC éligibles en 2024). Comme l'an passé, il n'y a pas eu de projet PRCE déposé. L'aide totale demandée en phase 1 était de 36,34 M€, ce qui représente un budget moyen de 336 k€, tous instruments confondus. Le comité a retenu 57 propositions pour la phase 2 (26 JCJC, 28 PRC, 3 PRME), soit un taux de réussite de 51,82% , sensiblement identique à celui de l'an passé (50,85 % en 2024).

L'enveloppe budgétaire allouée au CE40 en phase 2 (hors PRCI) a été de 8,57 M€, n'incluant pas les fonds liés aux stratégies nationales en mathématiques et en intelligence artificielle. À l'issue de la réunion de phase 2, le budget alloué et les plans stratégiques ont permis de financer 32 projets dont 15 projets JCJC, 16 projets PRC et 1 projet PRME pour un total de 9,52 M€. Cela représente un taux de réussite provisoire de 59,26 % en phase 2 hors PRCI, sensiblement le même que l'an passé (60 % en 2024). La légère baisse par rapport à 2024 d'environ 11 % à la fois de l'enveloppe budgétaire allouée (9,62 M€ en 2024) et du nombre de projets financés (36 en 2024) reflète notamment l'écart entre l'aide totale demandée en 2024 (40,66 M€) et celle en 2025. Parmi les 32 projets financés en 2025, 3 projets le sont au titre du plan prioritaire en mathématiques, ce qui représente un budget supplémentaire de 957 k€.

Le taux de réussite global hors PRCI est à ce jour de 29,09%, très proche de celui de l'an passé (30,5 % en 2024). Au moment de l'écriture de ce rapport, le processus de sélection de l'AAPG n'est pas terminé, certains projets en liste complémentaire pouvant être financés jusqu'à la fin de l'année, en fonction des reliquats et d'arbitrages à la fin de l'exercice budgétaire.

### **Commentaires généraux sur les projets évalués et recommandations pour l'AAPG 2026**

L'AAPG 2025 se place dans la continuité de celui de 2024 grâce au maintien de la priorité nationale de l'ANR en mathématiques. La légère baisse des dépôts peut notamment s'expliquer par l'effet de nouveauté et la forte publicité qui avait été faite sur cette priorité l'année dernière. On note cependant que le nombre de dépôts sur l'instrument JCJC continue d'augmenter, alors même qu'il avait connu une hausse record de 75 % l'année dernière. Il faut toujours garder à l'esprit que l'enveloppe attribuée au comité, que ce soit le budget alloué ou le nombre-cible de projets, dépend à la fois du nombre de dépôts en phase 1 et de l'aide financière totale demandée par l'ensemble des dépôts.

Le taux de réussite est une nouvelle fois plus faible sur l'instrument PRME (5,55%). Certains dépôts n'ont pas évité l'écueil, déjà discuté dans ce rapport il y a deux ans, du caractère disparate et plus particulièrement de ne pas mettre en lumière une synergie nouvelle au sein de l'équipe, qui impliquerait l'ensemble des membres. Le comité aimerait rappeler qu'il attend des projets de recherche structurés comme tels au sein de cet instrument, conformément à la définition de l'instrument PRME donné dans le guide de l'AAPG 2026. Le CE40 a évalué 16 projets PRCI en 2025 dont la majorité ont été construits avec l'Allemagne et l'Autriche. Les résultats seront connus au fil de l'eau et possiblement jusqu'au 31 décembre 2025.

Pour tous les instruments, la liste des critères d'évaluation annoncés lors de l'appel revêt un caractère essentiel. Les membres du comité et l'ANR veillent tout au long de la procédure à ce que ces critères soient scrupuleusement respectés, y compris lorsque sont utilisées les expertises externes en phase 2. C'est exclusivement sur la base de ces critères que les rapports sont rédigés, que les points forts et points faibles de chaque proposition sont dégagés et que la sélection est effectuée. Rappelons ici brièvement leur nature (nous renvoyons le lecteur au guide détaillé de l'appel pour une description complète).

- **La qualité et l'ambition scientifique du projet** s'apprécie au regard de son positionnement par rapport à l'état de l'art, des résultats visés, de la méthodologie envisagée et de la discussion des risques impliqués. Ce critère est central dans l'appréciation du projet.
- **L'organisation et la réalisation du projet** sont évaluées sur la base des CV de la personne coordinatrice avec son taux d'implication et des responsables d'équipes-partenaires, de la description du rôle de chaque membre, et, uniquement pour la phase 2, de la justification des moyens demandés, notamment en termes de personnel non-permanent pour lesquels un programme de travail est attendu. Les CV doivent inclure une liste commentée de publications significatives possiblement en lien avec le projet. Pour tous les instruments hormis JCJC, un dernier critère porte sur la complémentarité des contributions, celui-ci étant remplacé dans le cas des JCJC par l'apport du projet à la prise de responsabilité de la personne coordinatrice et au développement de son équipe. Le taux d'implication du coordinateur est demandé dès la phase 1 pour tous les instruments confondus, ainsi que celui de chaque participant pour les projets PRME, dès la phase 1 aussi. Un point particulier à souligner est que les compétences nécessaires pour réaliser le programme scientifique envisagé doivent être représentées au sein du consortium, à un niveau d'implication correspondant à l'ampleur du travail prévu.
- **L'impact et les retombées du projet** sont évalués en phase 2 exclusivement. Sont appréciés à la fois l'impact scientifique et l'impact socio-économique éventuel des résultats attendus ainsi que la stratégie de diffusion et valorisation. Dans le cas de l'instrument PRCE, une attention particulière est portée sur le potentiel d'innovation socio-économique du projet. Dans le cas de l'instrument PRCI, le bénéfice apporté par la collaboration internationale doit être soigneusement décrit.

Le comité souhaite rappeler que les personnes redéposant une pré-proposition et une proposition d'une année sur l'autre ont la possibilité de demander un effet-mémoire, c'est-à-dire que les rapports obtenus par celles-ci l'année précédente soient communiqués au comité avant la tenue des réunions plénières de phase 1 et de phase 2. Cette information peut être d'une grande utilité pour les membres du comité afin de mieux apprécier les raisons des choix stratégiques qui ont été faits sur une telle proposition. Les conditions pour qu'un dépôt soit considéré un re-dépôt figurent dans la page 24 du Guide de l'appel à projets générique ([anr-aapg-2026-guide-v1.0.pdf](https://anr-aapg-2026-guide-v1.0.pdf)).

Le budget d'une proposition doit être préparé avec rigueur, au regard des besoins réels impliqués par les objectifs scientifiques. Le comité a pu demander des ajustements financiers sur certains projets lorsque la demande de moyens lui semblait surévaluée. Ces ajustements n'empêchent en aucun cas le bon déroulement du programme scientifique prévu.

En conclusion, le comité a constaté avec satisfaction que la communauté a à nouveau montré tout son dynamisme en se mobilisant pour répondre en force à l'AAPG 2025. Il a jugé que les dépôts ont été globalement d'une qualité tout à fait remarquable. De fait, ce niveau extrêmement relevé a souvent rendu les arbitrages particulièrement délicats. Nous souhaitons à la communauté un succès au moins comparable lors de l'AAPG 2026 pour lequel les mathématiques font de nouveau partie des priorités stratégiques définies par l'État.

<https://anr.fr/fr/detail/call/aapg-appel-a-projets-generique-2026/>  
<https://anr.fr/fileadmin/aap/2026/anr-aapg-2026-guide-v1.0.pdf>

Le bureau du Comité d'Évaluation « Mathématiques » (CE40) de l'ANR pour l'AAPG 2025